

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 MAI 2014 - 20H00**

**Présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, JACQUIER Hélène, BABAZ Guillaume, VOISIN Christine, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, FELISAZ André.

**Secrétaire de séance :** Anne CORNIER-PASQUIER

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum et débute par l'ordre du jour.

Le procès-verbal du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**2014-05/19-01 : Présentation de la Communauté des Communes du Haut-Chablais (CCHC)  
par Mme GARIN Jacqueline, Présidente, et Mr PUGIN-BRON Stéphane, Directeur**

Le maire accueille Jacqueline GARIN, Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais et Stéphane PUGIN-BRON, Directeur et les remercie de venir faire la présentation de la Communauté de Communes du Haut-Chablais dont Bellevaux fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ils présentent sous forme de diaporama, le fonctionnement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, composée de quinze communes : La Baume-Le Biot- La Côte d'Arbroz-ESSERT-Romand – La Forclaz- Montriond-Saint Jean d'Aulps- Seytroux – La Vernaz – Bellevaux – Les Gets – Lullin – Morzine-Avoriaz – Reyvroz – Vailly représentant un total de 12000 habitants. Ils développent en détail chaque compétence (au nombre de 12), le budget ainsi que l'organigramme.

**2014-05/19-02 : Service de l'eau et service de l'assainissement : Fixation des tarifs 2015**

**SERVICE EAU : Tarifs 2015**

Le maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau avant la période de consommation. Il propose pour 2015 de suivre la prospective financière établie par le bureau COMETE, qui prévoit une augmentation de 5% (avec une participation du budget communal de 100 000.00 €) et présente les tarifs :

	<b>ROLE EAU 2014</b>	<b>ROLE EAU 2015</b>
	<b>(pour mémoire)</b>	
	H.T.	H.T.
Abonnement Eau	89.25	93.72
Consommation tarif 1 50 premiers m3	2.09	2.19
Consommation tarif 2 Au-delà de 50 m3	1.38	1.44
Consommation tarif 3 Au-delà de 1000 m3	1.05	1.10
Consommation tarif 4 Fourniture d'eau Commune de Vailly (hameau des Plagne)	1.73	1.81

Location de compteur		
15 mm	8.50 €	8.50 €
20 mm	10.10 €	10.10 €
25 mm	26.30 €	26.30 €
30 mm	27.25 €	27.25 €
40 mm	45.00 €	45.00 €
50 mm	60.00 €	60.00 €
80 mm	189.00 €	189.0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à une augmentation de 5% sur l'ensemble des tarifs de l'eau pour l'exercice 2015 (hors location du compteur) et d'approuver les tarifs présentés.

### SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Tarifs redevance 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs 2014 de la redevance assainissement collectif (+5%) :

	REDEVANCE 2014 ASSAINISSEMENT (pour mémoire)	REDEVANCE 2015 ASSAINISSEMENT
	H.T.	H.T.
Abonnement Assainisst	89.25	93.72
Consommation tarif 1 50 premiers m3	2.09	2.19
Consommation tarif 2 Au-delà de 50 m3	1.38	1.44
Consommation tarif 3 Au-delà de 1000 m3	1.05	1.10

### 2014-05/19-03 : Budget primitif 2014 : attribution des subventions aux associations

Claudine VUANO et Michel CONVERSE, adjoints responsables des relations avec les associations, rappellent que le conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2014, a voté une somme globale pour les subventions aux associations. Ils présentent le projet de répartition qu'ils ont préparé :

	<b>BP 2014</b>
<b><i>ACTIONS SOCIALES</i></b>	
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL VALLEE DU BREVON	<i>CCHC</i>
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL VALLEE DES DRANSES	<i>CCHC</i>
ASSOCIATION BREVON BENIN	<i>200</i>
ASSOCIATION LES BOUT'CHOU DU BREVON	<i>CCHC</i>
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE SAVOIE	<i>135</i>
IME LES CYGNES	<i>100</i>
MISSION LOCAL DU CHABLAIS	<i>CCHC</i>
<b>TOTAL</b>	<b><i>435</i></b>
<b><i>AGRICULTURE</i></b>	
SYNDICAT AGRICOLE	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	

<b>ANIMATIONS - LOISIRS - ACTIVITES</b>	
CHŒUR DU BREVON	200
COMITE DES FETES	400
FEUFLIAZHE – Festival de musique alpine 2013	200
LIRE A BELLEVAUX	1 500
MJC DU BREVON	600
<b>TOTAL</b>	<b>2 900</b>
<b>ECOLEES</b>	<b>BP 2014</b>
EDUCATION POPULAIRE (COLLEGE ET ECOLE NOTRE DAME)	28 080
ECOLE BUISSONNIERE - APE ECOLE COMMUNALE	Arbre Noël : 1 540 Piscine : 1 140 Ski : 500 = 3 180
FAMILLES RURALES DE BELLEVAUX (cantine-musique-repas des anciens)	500 7 800 = 8 300
<b>TOTAL</b>	<b>39 060</b>
<b>PATRIMOINE - TRADITIONS</b>	
ASS.CHARTREUSE DE VALLON- BELLEVAUX Chapelle Saint Bruno	400
PAYSALP ECOMUSEE DE SAVOIE	2 000
SAVOIE ARGENTINE	765
<b>TOTAL</b>	<b>3 165</b>
<b>SECURITE ET SECOURS</b>	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	430
SECOURS EN MONTAGNE	CCHC
ECOLE DE MUSIQUE DU BREVON	CCHC
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>
<b>SPORTS</b>	
BELL GYM CLUB	200
FOOTBALL CLUB DU BREVON	CCHC
LOU TAVAN	500
SKI CLUB ALPIN	3 700
SKI CLUB NORDIQUE	765
TRAIL DES ALLOBROGES	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 165</b>
<b>TOURISME</b>	
OFFICE DU TOURISME DE BELLEVAUX	24 000
<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>
<b>TOTAL 6574</b>	<b>76 655</b>

Claudine VUANO rappelle que, comme précédemment, les subventions ne seront versées qu'après réception en mairie, d'une demande écrite accompagnée des documents comptables. Elle précise également qu'elle souhaite que dès l'an prochain, les demandes soient déposées selon un modèle unique à toutes les associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la liste telle qu'elle est proposée.

#### **2014-05/19-04 : Indemnité de gardiennage de l'église – année 2014**

Le maire propose de renouveler pour l'année 2014 le versement de l'indemnité de gardiennage à la personne de la commune qui assure ce service en remplacement du prêtre résident depuis septembre 2004.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour le versement de la totalité de l'indemnité, soit 474,22 €, à la personne responsable du service, conformément à la circulaire préfectorale du 24 avril 2014.

#### **2014-05/19-05 : EDF Collectivités : Mise en place du nouveau moyen de paiement SEPA Convention tripartite de prélèvement (commune/EDF/Trésor Public)**

Le maire précise que dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement récurrents, plus de 30% des contrats EDF Collectivités bénéficient à ce jour du prélèvement SEPA. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une réglementation européenne impose une migration vers ce nouveau système dénommé SEPA. En accord avec les services de la Trésorerie Principale de Thonon-Les-Bains, EDF propose la mise en place de ce nouveau moyen de paiement pour les factures d'énergie électrique de la commune.

Il présente ensuite le projet de convention tripartite de prélèvement (La Mairie de Bellevaux, Ordonnateur – EDF Collectivités, Créancier et la DGFIP de Thonon, comptable).

Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de prélèvement et charge le maire de la signer.

#### **2014-05/19-06 : Délégations d'attribution au maire**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences (24 au total).

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 14 voix pour (le maire ne participe pas au vote) et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1°/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et jusqu'à 90 000 € HT ;
- 3°/ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4°/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5°/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6°/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7°/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8°/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9°/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10°/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite (*à préciser, par exemple : de 10 000 € par sinistre\**) ;
- 11°/ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises par le maire, dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **2014-05/19-07 : Mutuelle Santé et Prévoyance des agents territoriaux : Contribution 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la contribution de 39,00 € par agent (montant 2013) à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales. Pour 2014, deux agents cotisent à cette mutuelle. Il précise que cette adhésion est valable pour la durée du mandat municipal.

#### **2014-05/19-08 : Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie : adhésion 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du mandat et à compter de l'exercice 2014 :

- d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie dont la cotisation annuelle s'élève à 135.50 € pour 2014 (0.10€ par habitant).

#### **2014-05/19-09 : Association des Communes Forestières de Haute-Savoie : adhésion 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie, pour la durée du mandat et à compter de 2014. Le montant de la cotisation correspond à un pourcentage sur les ventes de l'année précédente (pour mémoire cotisation 2013 : 33,88 € correspondant à 1% du montant des ventes de 2012).

#### **2014-05/19-10 : Déclarations d'intention d'aliéner**

Le maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption :

- Parcelle cadastrée E 1023 au lieudit « Sous le Bois » - Propriété de Mr JACQUIER Guy
- Parcelle bâtie cadastrée C 846 au lieudit « La Chèvrerie » - Propriété de Mme REY Gilberte.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **- ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : Actualisation technico-financière du réseau d'assainissement vers la Chèvrerie par le cabinet MONTMASSON**

Le maire présente la proposition établie par le cabinet MONTMASSON pour l'étude complémentaire d'actualisation du réseau d'assainissement collectif vers la Chèvrerie, comprenant :

Les reconnaissances terrain pour prise en compte des contraintes d'implantation

L'estimation sommaire des travaux par tronçons, incluant une estimation provisoire de travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable. Le coût de cette étude s'élève à 3850.00 € HT.

Elle sera présentée au conseil municipal à la séance du mois de juin et permettra de faire des choix par rapport à d'autres solutions préconisées au cours de la réunion.

#### **- Réforme des rythmes scolaires :**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 3 décembre 2013 proposant les horaires d'enseignement à la rentrée scolaire 2014/2015. Depuis un nouveau décret est sorti permettant, par dérogation à demander au plus tard le 6 juin 2014, de regrouper les temps hors scolaires sur une demi-journée dès la prochaine rentrée. Après rencontre avec le directeur de l'école publique, le maire fait savoir que les parents et les enseignants sont favorables à regrouper les horaires hors temps scolaire sur une demi-journée et proposent le vendredi après-midi. Une discussion s'engage. Un conseil d'école est prévu le 22 mai pour discuter à nouveau et la décision communale sera prise ensuite.

#### **- CCHC : inscription de conseillers municipaux à la Commission Economie :**

Nadine BATUT est désignée membre de la commission Economie à la CCH

- Lecture du courrier de Mr FAVRAT Edgard concernant la croix située sur son terrain à Hirmentaz qui est tombée de sa stèle au cours d'un orage durant l'hiver. Qui doit assurer la remise en état ? La commission des bâtiments se rendra sur place.

- **SIVU du Roc d'Enfer** : compte rendu de la réunion avec le bureau ASADAC et le maire de St Jean d'Aulps concernant la mise en place de la délégation de service public. Il a été conseillé de s'assurer de la faisabilité du projet auprès du contrôle de légalité. Une rencontre est prévue avec Mr le Sous-Préfet le 27 mai prochain à 9H30.

- Invitation à l'inauguration des nouveaux locaux du collège Notre-Dame le 24 mai 2014 à 9H30.

- **Elections européennes du 25 mai 2014** : Mise en place des permanences

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.